

# Plan d'action pour l'exécution des peines pécuniaires

Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Koen Geens, ministre des Finances

# Les peines pécuniaires

- Une des peines les plus fréquentes
- L'Etat belge ne perçoit pas toutes ces peines
- L'exécution des peines en général a été optimisée pendant cette législature, l'application pour les peines pécuniaires est le prochain but
- Nécessité d'une coopération étroite entre Finances et Justice

# Plan d'action

- Une stratégie
- 4 buts
- 40 actions

# 4 buts stratégiques

1. Renforcer la coordination entre Finances et Justice
2. Exécution des peines pécuniaires par Justice
3. Perception des amendes par Finances
4. Introduction du rapportage

# Actions spécifiques de la Justice

- Directives communes pour la Justice et les Finances
- Dialogue permanent entre la Justice et les Finances
- Circulaire du College PG
- Formation commune pour la Justice et les Finances
- Jugements et copies seront envoyés par voie électronique aux Finances
  - Système informatique des tribunaux de police: MaCH
  - Système informatique des tribunaux correctionnels encore au stade expérimental: JustX

# Actions spécifiques Finances

- Amélioration du contrôle organisationnel, partant d'une analyse des mécanismes de contrôle interne existants
- Meilleure formation et encadrement pour les receveurs de l'administration de la perception non-fiscale du SPF Finances
- Optimisation des moyens de perception, utilisation de moyens de perception spéciaux (p.ex saisi-arrêt simplifiée). Des directives à ce sujet seront diffusés.
- Evaluation de l'organisation existante et propositions d'amélioration
- Développement d'un système automatisé qui centralise les données, qui soutient le processus de perception, et qui envoie automatiquement le suivi.
- Système de rapportage commun avec la Justice pour une exécution plus efficace et plus effective des peines pécuniaires